



AUDIGARD

## Responsable d'Établissement Marchand (REM)

### Formation qualifiante

#### Titre Professionnel de niveau 6

RNCP38666  
Réf. TP-01442

Rythme de formation : 1 jour + 1 h asynchrone par semaine

Compléments :

- 3 semaines asynchrones réparties sur le contrat
- 1 semaine de révision
- 1 session d'examen pour la certification

Coût horaire : 15€

Durée : Minimum 601 heures (15 mois) en alternance

Formation accessible aux personnes porteuses de handicap

**Vous êtes intéressé à l'idée de piloter les opérations commerciales et de guider des équipes tout en cherchant à développer vos compétences pour exceller dans le domaine de la gestion d'un établissement marchand ?**

La formation de Responsable d'établissement marchand vous prépare à contribuer activement à l'amélioration de l'activité commerciale de votre entreprise, à jouer un rôle crucial dans les décisions stratégiques de l'enseigne afin d'optimiser sa performance économique, tout en développant vos compétences de gestion pour diriger et motiver efficacement les salariés de l'établissement.

### Prérequis



Diplôme requis

Bac ou Titre Professionnel de niveau bac dans le secteur



Âge requis

Apprentissage : 16 à 29 ans  
Action de formation : 16 ans et demandeur d'emploi + de 26 ans

### Accès à la formation

Entretien individuel et questionnaire de positionnement



Modalité d'accès



Éligibilité

Apprentissage, professionnalisation, formation continue, CPF

Entrée et sortie continue, les conseillers ont 7 jours ouvrés après l'entretien de positionnement



Délais d'accès



Financement

**Apprentissage et professionnalisation :**  
Gratuit et rémunéré pour l'apprenant

Pour plus d'information sur les dispositifs concernant les employeurs, nous contacter.

## Le programme

Le programme est basé sur l'accompagnement et le développement professionnel autour de trois blocs de compétences. Les périodes en entreprise et l'enseignement professionnel en centre, permettent l'acquisition des compétences professionnelles suivantes :

### 1. Contribuer et Améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand

- Gérer la chaîne d'approvisionnement de l'établissement marchand
- Piloter l'offre commerciale de l'établissement marchand
- Bâtir et développer l'expérience client

### 2. Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand

- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne
- Établir et présenter les prévisionnels de l'établissement marchand
- Analyser les performances de l'établissement marchand et définir les actions correctives

### 3. Manager les salariés de l'établissement marchand

- Identifier Piloter les processus de recrutement et d'intégration des salariés de l'établissement marchand
- Optimiser la performance collective des équipes et la performance individuelle des salariés de l'établissement marchand
- Manager l'activité quotidien de l'établissement marchand et favoriser la cohésion des équipes
- Mobiliser les équipes dans la gestion des projets de l'établissement marchand

## Les objectifs pédagogiques

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier de Responsable d'Établissement Marchand et valider le Titre Professionnel niveau 6. Certification délivrée par le Ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- Contribuer et Améliorer l'activité commerciale de l'établissement marchand
- Contribuer aux orientations stratégiques de l'enseigne et optimiser la performance économique de l'établissement marchand
- Manager les salariés de l'établissement marchand

## Débouchés et perspectives

La formation débouche sur une insertion professionnelle dans tout type de commerce de toute taille confondue, spécialisé ou non.

Le parcours peut être complété par un master professionnel

Pour plus d'information sur les dispositifs concernant les employeurs, merci de nous contacter.

**L'ensemble de nos formations peuvent être assurée en présentiel ou en distanciel.**

### Les métiers

- Directeur/trice de magasin
- Responsable de magasin
- Responsable e-commerce

## Conditions de validation de formation

Au cours de la formation, l'apprenant sera évalué sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice du métier de Responsable d'Établissement Marchand. Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP)

## Modalités pédagogique :

Pour permettre la meilleure acquisition des connaissances et des compétences la formation est animé par nos formateurs sélectionnés. L'acquisition des compétences se fait tout au long de la formation. Nous avons fait le choix de dématérialiser tout le processus d'apprentissage théorique afin d'être en adéquation et en perpétuelle adaptation avec l'évolution intégrante de la vie professionnelle.

Chaque stagiaire aura à leur disposition :

- Un ordinateur avec un accès internet et traitement de texte à jour
- Un accès individuel au Serveur AUDIGARD pour :
  - Les échanges pédagogiques entre le formateur et le stagiaire
  - Les accès au calendrier, au programme à jour
  - Accès aux cours abordés, exercice, évaluations...



## Modalités d'évaluation :

La validation du titre professionnel Responsable d'Établissement Marchand s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- Des évaluations en cours de formation (ECF) pour valider les connaissances acquises et préparer au passage du titre ;
- Une session de validation au titre professionnel Responsable d'Établissement Marchand qui comprend : une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un entretien final avec un jury planifiée dans nos locaux ;
- La rédaction d'un dossier professionnel (DP).

## Quelques chiffres clés :



Taux de réussite  
- %

Cette formation a été ouverte en 2025. Les sessions d'examen seront programmées prochainement en 2026



Satisfaction entreprise  
**8** entreprise sur **10**

Confirme que l'apprenant répond parfaitement aux attentes initiales

## Financement



Formation proposée en alternance et en initial : en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et initial.

**Alternance** : Sous statut de salarié qui offre rémunération, congés et responsabilités. La formation est financée par l'entreprise et l'OPCO à laquelle elle est rattachée.



### Les avantages pour les entreprises :

Les entreprises souhaitant recruter un contrat en alternance pour une durée égale à la formation soit 15 mois, peuvent recourir à un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage en CDD ou en CDI.

- Réduction du coût salarial grâce aux dispositifs de réduction des cotisations sociales applicables aux salaires proches du SMIC
- Formation financée : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de la branche professionnelle
- Aide à la fonction tutorale : certains OPCO peuvent financer l'accompagnement du tuteur en entreprise

- **Aide à l'embauche d'un apprenti(e) :**

-->2 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (première année du contrat)

-->750 € pour les entreprises de 250 salariés et plus.

- **Aide majorée en cas de handicap :**

-->jusqu'à 6 000 € pour l'embauche d'un apprenti(e) en situation de handicap, cumulable avec d'autres aides

## Rémunération\*

### Contrat d'apprentissage

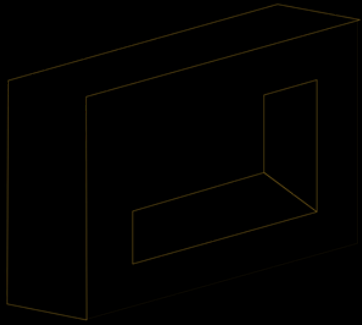
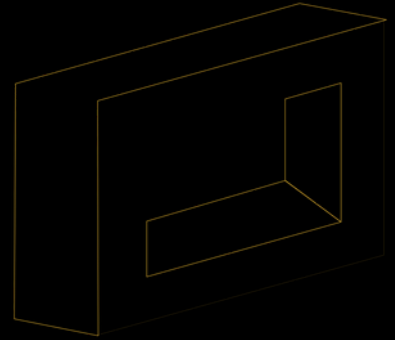
|                         | - 18 ans    | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | +26 ans      |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 1ère année de formation | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC | 100% du SMIC |
| 2ème année de formation | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | 100% du SMIC |

### Contrat de professionnalisation

|                                   | 16 à 20 ans | 21 à 25 ans | +26 ans      |
|-----------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Diplôme inférieure au bac         | 55% du SMIC | 70% du SMIC | 100% du SMIC |
| Diplôme supérieure ou égal au bac | 65% du SMIC | 80% du SMIC | 100% du SMIC |

\* La grille de rémunération actuelle doit être prise en compte conformément à la convention collective applicable de l'entreprise.

# Rejoins Audigard



[www.audigard.com](http://www.audigard.com)

[contact@audigard.com](mailto:contact@audigard.com)

**Audigard Saint-Pierre**  
37 rue Luc Lorion  
Local 7  
97410 Saint-Pierre  
0262 910 006

**Audigard Saint-Denis**  
167 B Rue Général De Gaulle  
Local 9001  
97400 Saint-Denis  
0262 850 950